

## PALMARES 2017 DES DEPOSANTS DE BREVETS EN FRANCE :

VALEO, PSA ET SAFRAN TOUJOURS EN TÊTE DU CLASSEMENT, AVEC PLUS DE 1 000 DEMANDES DE BREVETS POUR LES 2 PREMIERS

2 ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE POUR LA 1ÈRE FOIS DANS LE TOP 50  
LES DOMAINES MÉCANIQUE, ÉLECTRONIQUE ET CHIMIE LARGEMENT REPRÉSENTÉS  
LA RECHERCHE PUBLIQUE TOUJOURS AUSSI PRÉSENTE

L'édition 2017 du palmarès des déposants de brevets auprès de l'INPI confirme la nécessité toujours plus forte pour les grands groupes d'aligner politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle. Elle montre par ailleurs une volonté de protection accrue de la part des organismes publics, mais aussi de la part d'entreprises plus petites.

### Le Top 4 inchangé, Michelin de retour dans le Top 10

En 2017, les quatre premières places du palmarès restent inchangées par rapport à 2016.

Valeo et PSA, les 2 premiers du palmarès, repassent l'un et l'autre au-dessus de la barre des 1 000 demandes publiées sur une année, ce qui n'avait plus été le cas en 2016.

Le Groupe Valeo reste à la première place avec 1 110 demandes de brevets publiées (contre 994 en 2016). Le Groupe PSA\* est au deuxième rang, passant de 930 demandes publiées en 2016 à 1 021 en 2017. La troisième place est occupée par Safran avec 795 demandes publiées (758 demandes publiées en 2016). Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) conserve la quatrième place avec le même nombre de demandes publiées qu'en 2016 : 684.

### 2 entreprises de taille intermédiaire pour la première fois dans le classement

Pour la toute première fois, deux entreprises de taille intermédiaire (ETI<sup>1</sup>) figurent simultanément parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI : il s'agit de Parrot SA à la 38<sup>e</sup> place, et du Groupe Soitec, à la 46<sup>e</sup> place.

Parrot SA, qui avait été Lauréat des Trophées de l'innovation INPI dans la catégorie « Brevets » en 2007, est présent dans le palmarès avec 36 demandes publiées.

Soitec, avec 31 demandes publiées, revient dans le Top 50 après 6 années d'absence.

### Les évolutions les plus marquantes

Des changements de stratégies de propriété industrielle semblent se dessiner avec des hausses et des baisses de demandes de brevets significatives parmi les 20 premiers déposants.

\*(consolidé incluant Faurecia)

<sup>1</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Les plus fortes progressions sont **Alstom, qui passe de la 30<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> place** (101 demandes publiées en 2017 contre 48 en 2016, **+110 %**), **le Groupe STMicroelectronics** de la 16<sup>e</sup> à la 14<sup>e</sup> place (**+19 %**), **Michelin** de la 11<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> place (**+15 %**), **le Groupe Valeo** qui reste en 1<sup>ère</sup> place mais avec un nombre de demandes de brevets qui augmente de **+12 %** et **le Groupe Saint-Gobain** qui passe de la 18<sup>e</sup> à la 17<sup>e</sup> place (**+11 %**).

Toujours parmi les 20 premiers déposants, les baisses les plus importantes en 2017 concernent **Orange (-26 %)** qui passe de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> place, **L'Oréal (-26 %)** de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>, **le Groupe Renault (-21 %)** de la 5<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> et **Thales (-15 %)** de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup>.

**9 nouveaux entrants dans le Top 50 des déposants**, dont 4 organismes publics, 2 entreprises étrangères et 2 entreprises de taille intermédiaire :

- Henkel AG & CO KGAA (78 demandes publiées – 22<sup>e</sup> place)
- Delphi International Operations Luxembourg SA (41 demandes publiées – 33<sup>e</sup> place)
- Université de Montpellier (38 demandes publiées – 35<sup>e</sup> place)
- Groupe Bolloré (36 demandes publiées – 38<sup>e</sup> place)
- Parrot SA (36 demandes publiées – 38<sup>e</sup> place)
- SNCF (34 demandes publiées – 44<sup>e</sup> place)
- Sorbonne Université (32 demandes publiées – 45<sup>e</sup> place)
- Groupe Nexter (31 demandes publiées – 46<sup>e</sup> place)
- Groupe Soitec (31 demandes publiées – 46<sup>e</sup> place)

## Les principaux domaines technologiques

Tous les secteurs industriels français d'importance, comme l'automobile, la cosmétique, l'aéronautique, les télécommunications, l'électronique, la chimie et l'énergie, sont présents dans ce palmarès.

**La mécanique est le principal domaine technologique d'innovation** des entreprises françaises du palmarès 2017. Elle représente **45 % des demandes de brevets**.

Le domaine de **l'électronique/électricité est le 2<sup>e</sup> secteur** dans lequel la France a déposé le plus de demandes de brevets en 2017 (26 %).

**Troisième secteur** dans lequel les entreprises françaises sont les plus dynamiques : **la chimie** avec 19 % des demandes de brevets, en légère progression (0,4 %).

## La recherche publique toujours aussi présente

**Les organismes publics sont de plus en plus présents** dans le palmarès des grands déposants : **au nombre de 10 en 2015, ils sont 13 cette année, comme en 2016**.

Parmi les 20 premiers déposants, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives conserve son 4<sup>e</sup> rang (avec toujours 684 demandes publiées), le CNRS gagne une place, en se classant 5<sup>e</sup> (405 demandes publiées en 2017 contre 373 en 2016) et IFP Energies nouvelles conserve sa 13<sup>e</sup> place (175 demandes publiées).

Les nouveaux entrants (Université de Montpellier, SNCF, Sorbonne Université et le Groupe Nexter) se classent respectivement aux rangs 35, 44, 45 et 46.

## Une concentration significative du nombre de demandes de brevets publiées

Concernant la concentration du nombre de demandes de brevets publiées, la tendance de ces dernières années se confirme : **la concentration est de plus en plus forte**. Alors qu'en 2007, ils représentaient 42 % des demandes publiées, les 50 premiers déposants représentent 48,8 % des demandes publiées en 2017.

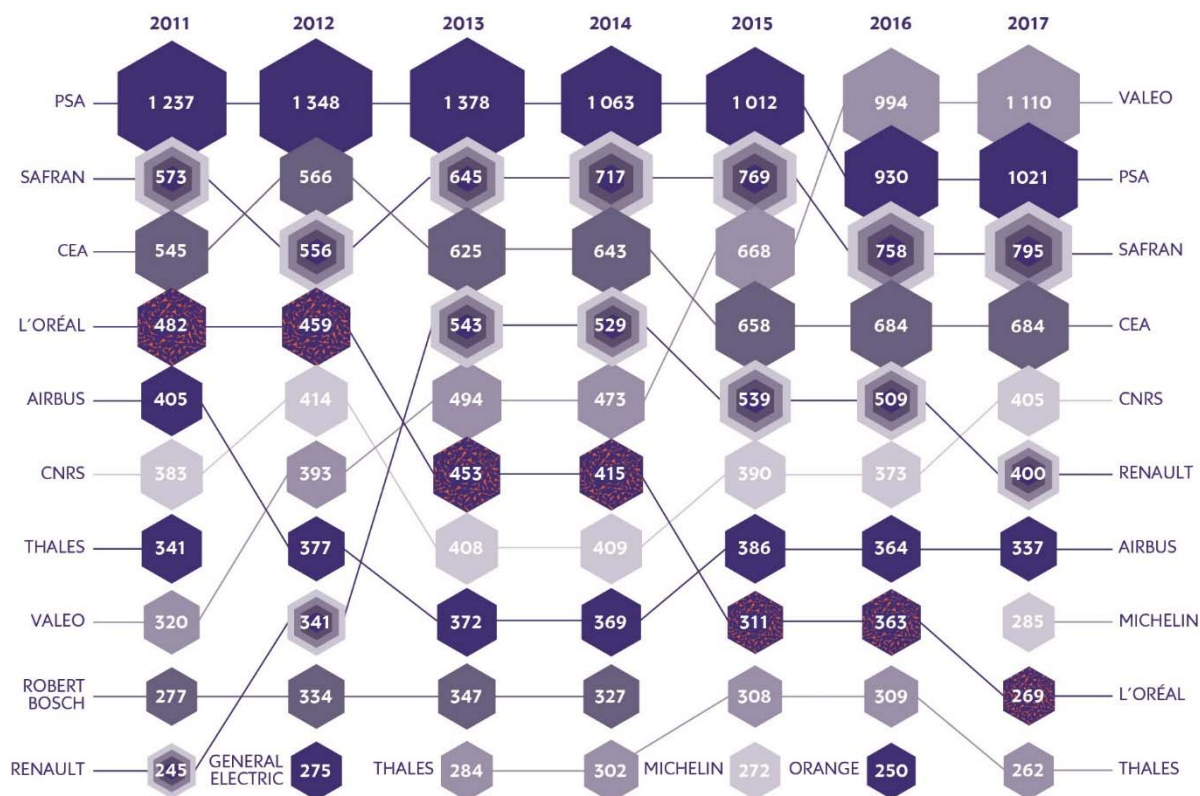
**Cette progression est portée uniquement par les 20 premiers déposants : en 2017, les 20 premiers déposants représentent 41 % des demandes de brevets publiées, contre un tiers**

(33,4 %) en 2007. Ce phénomène s'explique en partie par une concentration de plus en plus importante des entreprises elles-mêmes, accentuée ces dernières années par des rachats et des fusions.



## TOP 10 DES DÉPOSANTS DE BREVETS

DEMANDES PUBLIÉES EN 2017 AUPRÈS DE L'INPI



« Le palmarès 2017 le confirme : les grands acteurs de l'industrie et de la recherche française sont convaincus de la nécessité de protéger leur capital immatériel, élément essentiel de la valeur de l'entreprise. Et je me réjouis de voir pour la première fois dans ce palmarès deux entreprises de taille intermédiaire, dont l'une a été lauréate des Trophées INPI il y a 10 ans - un prix qui récompense les entreprises innovantes ayant une solide stratégie de propriété industrielle. » commente **Romain Soubeyran, Directeur général de l'INPI**. La propriété intellectuelle est stratégique, vitale dans certains cas ; elle représente un accélérateur et une sécurisation de la croissance. La présence de ces deux ETI est un signe que les entrepreneurs français intègrent de plus en plus cette dimension stratégique de la propriété industrielle dans leur développement. Je suis également frappé par la présence croissante des organismes publics dans ce palmarès, ce qui montre que la sécurisation des activités d'innovation est déterminante dans tous les secteurs, dans un environnement mondialisé qui se réinvente de plus en plus vite. »

### Méthodologie du palmarès

Ce palmarès est établi par l'INPI en comptabilisant le nombre de demandes de brevets par la voie nationale (c'est-à-dire auprès de l'INPI) publiées en 2017. Contrairement à d'autres palmarès de brevets tels que ceux de l'OEB ou de l'OMPI, ce palmarès tient compte de la structure des groupes puisqu'il est établi en identifiant et regroupant les filiales appartenant à un seul groupe. Le but de ce palmarès est de traduire le plus précisément possible l'activité des entreprises en matière de dépôts de brevets auprès de l'INPI.

L'intégralité de l'étude est [à découvrir en cliquant ici](#).



## PALMARES DES DEPOSANTS DE BREVETS : PUBLICATIONS 2017 A L'INPI

(source INPI 2018)

Rang 2016	Rang 2017	Nom du déposant	Demandes publiées
1	1	GROUPE VALEO	1 110
2	2	GROUPE PSA*	1 021
3	3	SAFRAN	795
4	4	COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES	684
6	5	CNRS	405
5	6	GROUPE RENAULT	400
7	7	AIRBUS	337
11	8	MICHELIN	285
8	9	L'ORÉAL	269
9	10	THALES	262
12	11	ROBERT BOSCH GMBH**	193
10	12	ORANGE	185
13	13	IFP ENERGIES NOUVELLES	175
16	14	GROUPE STMICROELECTRONICS	154
14	15	GROUPE ARKEMA	142
17	16	CONTINENTAL	140
18	17	GROUPE SAINT-GOBAIN	139
15	18	AIR LIQUIDE	126
19	19	GROUPE SEB	108
30	20	ALSTOM	101
NC	21	FAURECIA	100
26	22	TOTAL	79
NC	23	HENKEL AG & CO KGAA**	78
20	24	SCHNEIDER ELECTRIC	68
28	25	EDF GROUPE	64
24	25	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC**	64
21	27	IDEMIA	57
31	28	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	55
26	29	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	50
29	30	GROUPE SAGEMCOM	49
35	30	INSERM	49
31	32	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES**	47
74	33	DELPHI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG SA**	41
49	34	ALBÉA	39
44	35	CHASSIS BRAKES INTERNATIONAL	38
74	35	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	38
40	37	GROUPE SOMFY	37
24	38	GROUPE ATOS	36
NC	38	GROUPE BOLLORÉ <sup>1</sup>	36
38	38	NTN-SNR	36
70	38	PARROT SA	36
33	42	INGENICO GROUP	35
35	42	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	35
61	44	SNCF	34
53	45	SORBONNE UNIVERSITÉ	32
59	46	GROUPE NEXTER	31
70	46	GROUPE SOITEC	31
22	48	AKTIEBOLAGET SKF**	30
44	48	APTAR	30
34	48	NAVAL GROUP	30

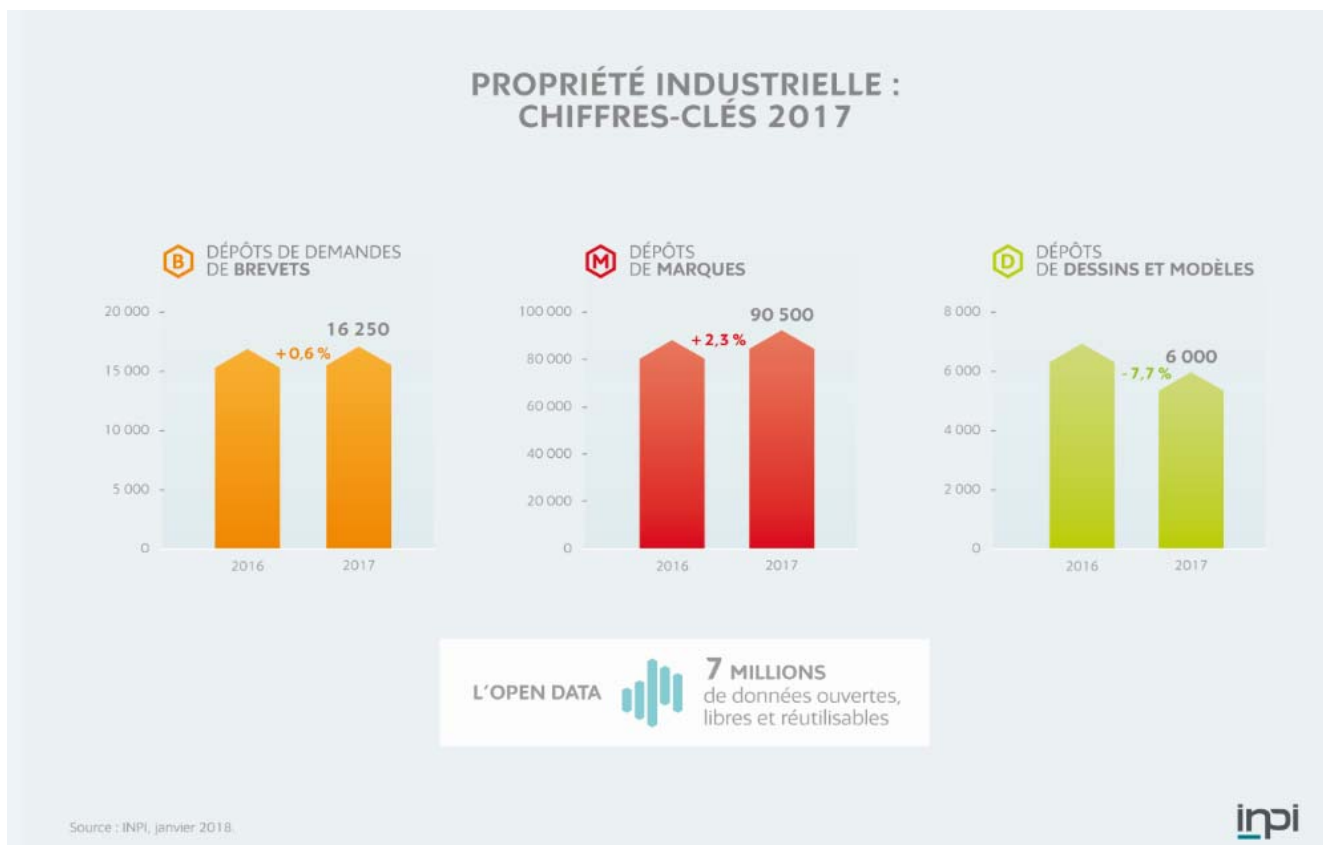
**Note :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

<sup>1</sup> A la demande de l'entreprise, les demandes de brevets prises en compte ne concernent que les activités dans le domaine du stockage d'énergie pour des applications mobiles et stationnaires.

\* consolidé incluant Faurecia \*\* Données non confirmées par l'entreprise NC : Non classé

## RAPPEL DES CHIFFRES 2017 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE :

- Le nombre de demandes de brevets déposés auprès de l'INPI s'élève à 16 250, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 2016
- Parallèlement, l'Institut a reçu 90 500 demandes de marques (+2.3 % par rapport à 2016) et 6 000 demandes de dessins et modèles (-7.7 % vs 2016)



### À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17